



## Evénement

Logement L'abbé Pierre tient à être présent aujourd'hui à l'Assemblée nationale pour dénoncer la remise en cause des obligations des élus en matière de logement social.

**«ces amendements sont inacceptables»**

Par Tonino SERAFINI et Fabrice TASSEL  
mardi 24 janvier 2006

Le défenseur des pauvres tient à être parmi les députés cet après-midi pour la reprise des débats sur le projet de loi Engagement national pour le logement. A 93 ans, l'abbé Pierre menaçait, hier, avec humour : *«Surtout n'écrivez pas que vous avez trouvé l'abbé Pierre en pleine forme parce que j'ai une voix sonnante et qui porte. Les gens ne savent pas qu'après chaque effort je vais me reposer dans mon lit.»*

### **Pourquoi avez-vous jugé nécessaire d'être présent aujourd'hui à l'Assemblée nationale ?**

Je sais bien ce qu'est l'Assemblée nationale : pendant six ans, j'en ai été membre. J'y vais pour dire avec quelle gravité m'apparaît ce débat qui touche ce pour quoi je me suis battu toute ma vie. Je veux marquer l'importance de l'article 55 de loi de Solidarité et renouvellement urbain (SRU) qui instaure un objectif de mixité sociale en imposant aux communes de plus de 3 500 habitants de construire 20 % de logements HLM. Or on me rapporte que des amendements visent à limiter, voire diminuer les obligations incombant aux élus. Ce n'est pas acceptable.

Qu'avez-vous à dire aux députés UMP qui ont déposé ces amendements?

La loi a plusieurs vertus. D'abord, elle est censée défendre les plus faibles et elle apporte une concrétisation du sens que l'on veut donner à une société. Les électeurs attendent aussi le message symbolique de nos élus sur la place de chacun dans la ville. Cette loi est très largement soutenue par l'opinion publique, toute révision à la baisse serait une indication d'une volonté moins forte dans le combat contre le mal-logement.

### **Certains maires qui ne construisent pas assez de logements sociaux invoquent diverses difficultés (manque de terrains à bâtir, protection de sites...). Jugez-vous ces arguments recevables ?**

Les obstacles ne doivent pas manquer, mais je rappelle que c'est un objectif sur vingt ans et qu'il ne s'agit pas d'une taxe mais d'une contribution à la solidarité nationale dans l'attente d'un objectif qui paraît très raisonnable.

### **Vous avez écrit au président de la République pour lui réaffirmer la nécessité de ne pas fléchir sur l'article 55. Jugez-vous que l'autorité du chef de l'Etat peut être un rempart efficace face aux velléités de certains députés UMP ?**

J'ai de l'estime pour sa personne. Dans sa fonction, je suis certain qu'il est conscient de ses responsabilités. Le chef de l'Etat a toujours eu une écoute particulière sur le logement des défavorisés. Il le confirme à chaque remise du rapport du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, ou lorsque la fondation qui porte mon nom divulgue son rapport sur le mal-logement. Il reste garant de la solidarité nationale, et la mixité sociale doit faire partie de ses priorités. Je l'ai d'ailleurs saisi à chaque fois que j'ai senti pointer les menaces sur cette loi.

**Dans certaines communes, des citoyens s'opposent à la construction de logements sociaux. Que faire pour que leur regard sur le logement social change ?**

J'ai écrit une lettre en décembre à «*Monsieur et Madame tout le monde*» pour expliquer que la demande de justice sociale, le besoin de créer du logement, la nécessité d'avoir des villes équilibrées dans leur population doit venir en première préoccupation de tous les habitants. Les élus soutiendront le besoin de logement, comme une priorité nationale, parce qu'ils auront senti la force de la demande des citoyens.

**Quelle analyse faites-vous des révoltes qui ont secoué les banlieues en octobre et novembre. Considérez-vous que ces événements plaident pour le maintien de l'article 55 ?**

Les événements dans les quartiers sont bien sûr la conséquence de plusieurs phénomènes liés à la crise de l'emploi, de l'école, du rôle des parents, mais nul ne peut occulter le lien avec la crise du logement. Dans certains quartiers, la concentration de familles pauvres ou au chômage, dont une forte proportion de ménages d'origine étrangère, démontre que c'est la seule proposition d'habitat qui leur a été faite. Ces familles s'y retrouvent, non pas par souci communautaire, mais parce qu'on n'a pas voulu d'elles ailleurs pour des raisons économiques (coût des loyers), sociales (travail peu rémunéré) voire discriminatoires pour celles qui ne sont pas acceptées dans le parc privé ou dans certaines parties du parc social. La révolte des jeunes correspond au sentiment d'être bloqués, sans perspectives d'avenir dans le quartier. Il faut leur redonner un espoir d'intégration dans la société. Ils doivent donc pouvoir s'insérer dans le travail, le logement et ainsi fonder une famille pour protéger et aider leurs propres enfants. Soyons conscients qu'il y a des mots qui se pervertissent : quand l'expression «logement social» a été inventée, elle visait les personnes qu'il fallait aider, aujourd'hui cette formule vise ceux que l'on veut fuir. Ce sont des logements que l'on ne veut pas voir de chez soi.

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=353571>